

# LE PRÊT D'HONNEUR : UN PRÊT 0%, SANS INTÉRÊT

## Définition

Mise à disposition de fonds, sans garantie personnelle et avec un intérêt à taux 0%. Le montant prêté et les modalités de remboursement varient selon l'organisme prêteur.

### Objet du financement

- Investissements en matériel
- Avance de trésorerie
- Stocks, cheptel

## Avantages des prêts d'honneur

- Taux à 0% et sans obligation de garantie
- Disponibilité des fonds rapide pour le porteur de projet
- Accompagnement, suivi avant et après l'installation par les organismes partenaires
- Ouvert aux doubles actifs
- Gage supplémentaire de la solidité et crédibilité du projet

## LE PRÊT D'HONNEUR PRCTA

### Organismes professionnels partenaires

Initiative Hauts de France

### Modalités

- **Éligibilité :** pour les porteurs de projets à l'installation (création ou reprise) non éligibles aux aides nationales (pas de PPP\* validé et/ou plus de 40 ans)
- **Conditions :** avoir la qualité de chef d'exploitation, c'est-à-dire AMA et revenu disponible en année 5 compris entre 9000€ et 25 000€
- Montant limité à 20% du montant total de l'investissement, pouvant aller jusqu' à 40% dans certains cas (élevage, création d'une activité à haute valeur ajoutée, SIQO\*)
- Prêt remboursable sur 84 mois maximum avec possibilité de différé de remboursement de 0 à 24 mois en fonction du projet
- Un prêt bancaire doit être consenti dans le plan de financement du projet d'un montant supérieur ou égal au prêt PRCTA\*

### Procédure

- Réalisation du PPP\*, d'une étude économique, et éventuellement d'une étude de marché
- Dépôt du dossier de demande (aide possible par la Chambre d'Agriculture ou Initiatives Paysannes)
- Présentation du dossier par le porteur de projet à un comité d'engagement
- Au cours de l'agrément du dossier, préconisation de suivi par un parrainage possible

## Contraintes

Les prêts d'honneur s'inscrivent dans le régime d'aides « de minimis » (montant global d'aides à ne pas dépasser).

## Préconisations

- Pour des installations en société, vérifier l'historique d'aides de minimis depuis 3 ans.
- Selon le plafond de minimis, ajuster le montant du prêt pour pouvoir bénéficier de l'aide directe régionale à l'installation (ARSI).
- Penser à se prémunir d'un évènement exceptionnel (maladie, décès, invalidité).
- Veiller à ne pas augmenter l'endettement des premières années.

## LE PRÊT INITIATIVES PAYSANNES

### Organismes professionnels partenaires

Initiatives Paysannes

### Modalités

Les projets financés par Initiatives Paysannes doivent s'inscrire dans une démarche d'agriculture paysanne et permettre une installation viable et vivable pour le porteur de projet

- Montant maximum : 12 000€
- Prêt remboursable en 96 mois avec possibilité de différé de remboursement de 0 à 6 mois

### Procédure

- Dossier de demande d'aide à constituer (dont étude économique)
- Rencontre en amont avec un paysan (rapporteur) sur le site d'installation
- Présentation du dossier par le rapporteur et le porteur de projet lors d'un comité d'engagement

\*AMA : Activité Minimale d'Assujettissement

\*PPP : Plan de Professionnalisation Personnalisé

\*PRCTA : Programme Régional à la Création et Transmission en Agriculture

\*SIQO : Signe d'Identification de la Qualité et de l'Origine

